

Séance du 16 octobre 2017

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 octobre 2017, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 09 octobre 2017.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY	X			
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL	X			
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER	X			
Mme Rose-Marie HENRI	X			
M. Michael KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI	X			
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	
Mme Corinne RESCANIERES			X	
M. Fabien ROUGIER	X			
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X			
M. Wim WETERINGS			X	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,

2. Ordre du jour :

- **PLUiH - Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par la C.C.P.G.**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 00.

- 1. Désignation du secrétaire de séance** : Madame Isabelle PASSUELLO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

- 2. PLUiH - Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par la C.C.P.G.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la présente séance porte sur la présentation et le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Représentent la CCPG =

- Monsieur Vincent SCATTOLIN, Vice-Président de la CCPG, délégué à l'Aménagement de l'espace,
- Madame Michelle CHENU-DURAFOUR, Vice-présidente de la CCPG, déléguée au Transport,
- Monsieur Pierre-Alain THIEBAULT, responsable du service Urbanisme – Pôle aménagement à la CCPG.

Monsieur Vincent SCATTOLIN introduit la présentation du PADD =

En 2014, les élus communautaires ont fait le choix de vouloir donner une cohérence au projet de territoire, par un développement urbain plus raisonné. Un objectif de croissance de la population limitée à 20 000 habitants supplémentaires maximum d'ici 2030 a été fixé, représentant environ 11 000 logements.

Des choix forts sont à opérer sur les zonages. Il est ainsi prévu dans le PLUi, un déclassement de près de 600 hectares.

Il est nécessaire d'avoir une politique forte pour le logement, afin de ne pas accentuer les clivages avec la population à revenus moyens.

Le patrimoine gessien s'entend non seulement du patrimoine bâti mais également du patrimoine naturel. Une attention particulière a été portée sur les trames vertes et bleues.

L'élaboration du Plu intercommunal s'inscrit dans une démarche collaborative. Le document final doit être le résultat des échanges avec les élus communaux.

La parole est donnée à Monsieur Pierre-Alain THIEBAULT pour la présentation du projet.

Il expose les quatre étapes incontournables :

- observer le territoire,
- choisir un cap,
- définir les projets,
- présenter le projet.

Le projet d'aménagement et de développement durable a été élaboré à partir des trois orientations suivantes :

- Orientation n° 1 = maîtriser l'urbanisation du territoire,
- Orientation n° 2 = promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise,
- Orientation n° 3 = retrouver l'authenticité de l'identité gessienne.

Le débat est ouvert suite à la présentation du projet.

L'armature territoriale est axée sur deux pôles de l'agglomération centrale, 1 pôle administratif et 1 pôle thermal et touristique. Il est proposé de structurer deux pôles relais au sud du Pays de Gex.

Mme Anneke VAN DER VOSSSEN demande pourquoi il n'est pas envisagé de « déplacer » Gex dans la partie Sud du Pays de Gex.

M. Vincent SCATTOLIN répond que cette solution nécessiterait de toucher aux zones naturelles.

Le PADD se propose d'adapter le niveau de développement des villes du territoire à leur niveau de services, laissant ainsi émerger des villes à accès BHNS, des villes à maîtriser et des villes à préserver.

Madame Rose-Marie HENRI demande la différence entre villes à maîtriser et villes à préserver et pourquoi Echenevex est placée dans les villes à maîtriser.

Il lui est répondu que la différence s'explique par la proximité du BHNS.

M. SCATTOLIN précise que rien n'est figé et que les Communes ont la possibilité de demander une modification du classement.

Après l'approbation du PADD en décembre, les Communes pourront opposer un sursis à statuer sur les demandes de permis de construire.

M. REBEIX demande quels sont les outils à disposition des élus pour répondre aux propriétaires.

Monsieur Vincent SCATTOLIN répond que le zonage devra être en cohérence avec le PADD.

Les tribunaux pourront toujours prendre des décisions qui iront dans un sens opposé à celui du PLUi.

M. REBEIX demande quels sont les leviers pour éviter les divisions de parcelles.

M. SCATTOLIN répond qu'il sera possible de poser des orientations d'aménagement pour tenter de répondre aux problèmes des grandes parcelles.

Mme VAN DER VOSSEN demande si on ne doit pas passer en ville à préserver.
M. SCATTOLIN précise qu'une telle décision constitue un coup de vis à la croissance d'une Commune.

Les membres du Conseil Municipal proposent que la Commune soit classée en ville à préserver.

Madame CHENU explique que le document présenté a une vision du territoire ; elle ajoute que le projet a le soutien du Préfet et que les directives du Président MACRON vont dans le sens de ce qui est travaillé pendant ce mandat, notamment l'accès au logement pour toutes les catégories de population.

M. REBEIX demande quand sera défini le zonage.

M. SCATTOLIN répond en 2018. L'enquête publique sera lancée en 2019 et l'approbation du PLUi est espérée au cours du second semestre 2019.

Sur le volet transports, le PADD vise à favoriser une mobilité innovante et durable, en connectant le Pays de Gex à l'agglomération genevoise par les transports en commun, en connectant les pôles urbains entre eux par des transports collectifs et en garantissant l'attractivité de ces transports collectifs.

M. SCATTOLIN précise que des tests de lignes de rabattement sont en cours sur Thoiry et Léaz.

La Commune d'Echenevex n'est pas prévue dans les lignes de rabattement.

La politique de transport n'est pas arrêtée à ce jour ; le déficit des lignes sera financé sur la contribution franco-genevoise.

Il est également proposé d'élargir l'offre de transport dans la vallée sur toute l'année et non plus uniquement sur les vacances scolaires.

La problématique du stationnement va devoir être débattue dans le cadre du PLUiH.

Monsieur Philippe CLAVERI pose la question de l'offre médicale. Il estime que nous sommes dans une période de transition.

La difficulté est de faire venir des médecins. Les jeunes partent en Suisse pour des raisons financières.

L'orientation n° 2 porte sur la nécessité de présenter une offre touristique complète et attractive.

M. KEWLEY demande s'il est possible de modifier le classement de la zone UTn.

M. SCATTOLIN répond positivement. Il conviendra d'en débattre.

Mme CHENEVAL demande que devient l'enveloppe ouverte pour développer les activités multi-saisons.

M. SCATTOLIN répond qu'elle est toujours d'actualité.

Mme PASSUELLO ajoute que des marchés publics sont en cours comme par exemple la tyrolienne.

Mme HENRI demande avec quels moyens seront réalisés les projets économiques ?

En raison de la décision du CERN de reprendre la salle polyvalente, Monsieur Michaël KEWLEY exprime son opposition au développement des activités de l'organisation internationale. Madame Rose-Marie HENRI abonde dans ce sens.

M. SCATTOLIN précise qu'il y avait un ciblage sur la construction de puits. Mme Rose-Marie HENRI répond qu'elle n'y est pas favorable sur la Commune sans une vraie contrepartie compte tenu de l'expérience vécue avec la salle communale.

L'orientation n° 3 vise notamment à mettre en valeur le cadre de vie remarquable en renforçant les liens entre ville et nature et à exprimer une volonté stratégique sur les cours d'eau.

L'assemblée prend acte du débat.

La séance de ce conseil est levée à 23 heures 30.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*